


Commune de
77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU ONZE FEVRIER DEUX MIL DIX-NEUF

Nombre de membres en exercice 13			Le onze février deux mil dix-neuf à vingt heures trente,
Présents	Représentés	Qui ont pris part à la délibération	Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Guy VALENTIN, Maire.
9	3	12	<p>Présents : Mme VERNES, MM. LOCHELONGUE, HENNEQUIN, DUBOIS, FONTELLIO, Mmes VALENTIN-SALBERT, ROBERT, THIESSELIN et M. MARTIN</p> <p>Absents représentés : Mme DENIEL (pouvoir donné à M. VALENTIN), Mme GÈNE (pouvoir donné à M. DUBOIS), Mme ROBERT (pouvoir donné à Mme VERNES), Absent : M. DESCHAMBRES</p> <p>Secrétaire de séance : Kristel THIESSELIN</p> <p>Après examen du projet de zonage présenté par TEST Ingénierie,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Valide le projet de révision du Zonage d'Assainissement des Eaux Usées et de définition du Zonage des Eaux Pluviales ☞ dit que le dossier de Zonage sera présenté pour avis quant à la nécessité d'une évaluation environnementale à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), ☞ dit que le projet de Zonage sera soumis à enquête publique conformément aux articles L.2224-10 et R.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. ☞ Autorise M. Le Maire à lancer la procédure d'enquête publique et à signer tout document relatif à cette procédure. <p>Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.</p>
<p>Date de la convocation : 01/02/2019</p> <p>Date d'affichage : 01/02/2019</p> <p>Objet de la délibération : Adoption du projet de Zonage d'assainissement.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/02/2019</p> <p>et publication ou notification du 19/02/2019</p> <p>Guy VALENTIN (signature et cachet)</p> 			
			<p>LA CHAPELLE-RABLAIS, Le 13 Février 2019 Le Maire,</p> <p>Guy VALENTIN</p> 